


Saint Saturnin de Lenne, le 17 Janvier 2016

Vivre Ensemble Causse & Val de Serre
Association Loi 1901
12560 Saint Saturnin de Lenne

*date. 18/01/2016
Remis en main propre contre
décharge*



Monsieur le Maire
Mairie
Avenue de la Gare
12560 Saint Saturnin de Lenne

Courrier AR

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus,

Nous vous remercions pour votre écoute lors de notre réunion, jeudi 14 janvier 2016, en séance de Conseil Municipal.

Comme convenu, nous formalisons par ce courrier les demandes que nous avons faites jeudi.

Les associations **Carlaroc, Vivre à Campagnac et ses Hameaux, La Flèche (St Martin)** se joignent à l'association **Vivre Ensemble Causse & Val de Serre** afin de vous demander une **position officielle de la Mairie de refus**, clair et sans ambiguïté, **d'implanter des éoliennes industrielles** sur la commune et une demande d'arrêt immédiat des études en cours.

Nous demandons que ces dispositions soient prises de façon officielle, en bonne et due forme (via un délibéré du conseil municipal), et ce **avant le 1er Février 2016**. Comme vous l'avez compris jeudi, nous sommes amenés à vous demander un délai court, au regard des comportements des promoteurs qui tendent à ne pas respecter des prises de position trop tardives de la part des mairies, tel que par exemple à Comps la Grand Ville. De plus, cela permettra de mettre fin rapidement aux actes de violence, tel que celui perpétré en fin d'année, et au village de retrouver sa cohésion sociale.

Dans le cas très regrettable où vous refuseriez de répondre favorablement à la demande des quatre associations pré-citées, alors, ces dernières vous demandent d'organiser une **consultation publique** afin d'interroger les habitants de Saint Saturnin quant à leur acceptation ou refus d'implantation d'éoliennes industrielles sur la commune.

Nous demandons que la Mairie s'engage ensuite à respecter le résultat de cette consultation; de façon explicite, si le résultat est «contre» l'implantation, alors nous demandons une délibération dans ce sens de la part du Conseil Municipal.

Pour les raisons expliquées jeudi et reprises précédemment, ceci devra être réalisé dans un délai court. Nous vous demandons ainsi:

- un retour de votre part, **avant le 1er Février 2016**, sur l'**accord de principe** pour l'organisation de la consultation
- la tenue de cette **consultation avant le 15 Février**.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, nos salutations les plus sincères.

Pour le Bureau de l'Association Vivre Ensemble Causse & Val de Serre
Dominique DAUGA

